

— Mlle Estelle Rioux, garde-malade à l'Hôpital de l'Enfant Jésus de Québec, est l'heureuse gagnante du premier prix (\$6,200.00) de la loterie organisée par les Vétérans à l'occasion de la dernière course de chiens de Québec. Le deuxième prix (\$3,100.00) est remporté par M. André Lamarre, de St-Léandre de Matane. Il y a en tout près de 150 prix.

23.— Une foule de plus de 50,000 personnes massée sur la terrasse, les remparts et les quais, assiste à une course en canot à travers les glaces entre Lévis et Québec. L'équipe du brise-glace "Mikula" arrive bonne première.

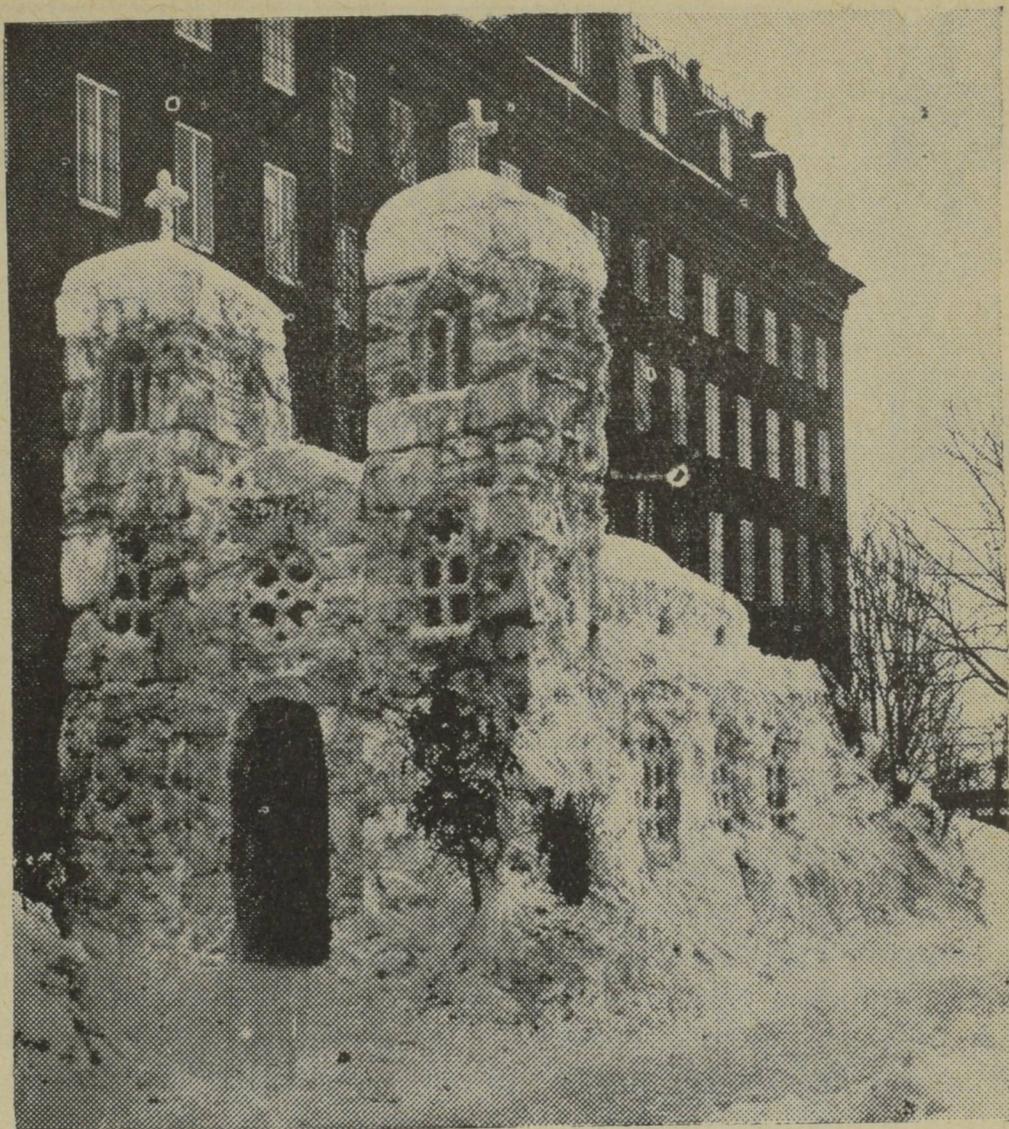
26.— On apprend de Rome que S. Em. le Cardinal Merry del Val vient de mourir, à la suite d'une opération, à l'âge de 64 ans et 4 mois. Le Cardinal Merry del Val vint au Canada, en 1897, en qualité de Délégué apostolique extraordinaire.

— L'église paroissiale du Sacré-Cœur de la Baie Shawinigan est complètement détruite par un incendie.

27.— On annonce que l'affinerie de cuivre que fera bientôt construire la Compagnie Noranda sera localisée dans la ville de Montréal-Est, où la dite compagnie vient d'acquérir un terrain de plusieurs acres.

— On apprend de Le Pas, Manitoba, que l'école indienne de Ste-Croix (Cross Lake) a été complètement détruite par un incendie, le 25 février courant et que dix personnes, la sœur supérieure et neuf enfants, y ont perdu la vie. Les pertes sont d'environ \$200,000. S. G. Mgr Ovide Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, se rend en avion à Ste-Croix, porter ses consolations aux sinistrés.

28.— M. le Docteur Jules Vallée, coroner-adjoint de Québec, est nommé par le Gouvernement provincial, coroner en chef, en remplacement de feu le Docteur G.-W. Jolicœur.



LES PLAISIRS DE NOS HIVERS CANADIENS.

Église en neige construite dans la cour du Grand Séminaire de Québec par les évêques de la faculté de Théologie. Les Séminaristes l'ont appelée "l'église Saint-Cyrille" en l'honneur de leur directeur, M. l'abbé Cyrille Gagnon, dont c'était la fête le jour où ce "monument" a été terminé.

LITTERATURE POLICIÈRE

L'autre jour comparaisait, à Paris, devant le Tribunal de simple police, un jeune homme poursuivi pour avoir jeté ses lignes en un parage interdit aux pêcheurs.

Histoire banale, mais ce qui l'est moins, c'est le rapport de police lu à l'audience :

"Je soussigné, agent Y..., ai surpris le sieur X... en train de pêcher en un endroit où il est dangereux et interdit de se tenir. Je dresse contravention, mais, après interrogatoire, j'ai laissé le pêcheur et les poissons en liberté provisoire."

Comme ces poissons en liberté provisoire ont dû être heureux !

AU RESTAURANT

— C'est un vrai morceau de pneu, votre bifteck de cheval.

— Monsieur n'ignore pas que le cheval est complètement supplanté par l'auto !

GRATIS

Cette montre ainsi que plusieurs beaux cadeaux pour dames et messieurs donnés à ceux qui vendront 60 paires de lacets de bottines et de souliers à 0.05 la paire.

Demandez 60 paires de lacets et notre circulaire.

L'AGENCE DE NOUVEAUTÉ IENR.

1, rue Victoria, Lévis.

